



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AUX RÉGLEMENTS D'URBANISME

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1) avis public est donné par le Greffier-trésorier adjoint de la Municipalité, que lors d'une séance qui se tiendra à l'Hôtel de Ville (temporaire) située au 155 rue Langevin, le 2 juin 2026 à 19 h 00, le Conseil municipal statuera sur une (1) demande de dérogation mineure aux dispositions des règlements d'urbanisme de la Municipalité, le tout en vertu du règlement sur les dérogations mineures #342 et ses amendements.

DÉROGATION MINEURE LOT 3 761 894 – 160, RUE TOULOUSE

Objet : Permettre de conserver un quatrième (4^e) bâtiment accessoire ou complémentaire : un gazebo (9.29 mètres carrés) à la suite de la construction d'une nouvelle remise et de l'implantation d'une nouvelle verrière ayant déjà un garage détaché.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal avant qu'il ne statue sur la demande lors de l'assemblée prévue à cette fin ou :

- Au moyen d'une communication écrite envoyée à l'adresse courriel :

diramenagement@saint-bo.ca

OU

- Au moyen d'une communication écrite sur support papier transmis par la poste à l'adresse suivante : **155 rue Langevin, Saint-Boniface (Québec), G0X 2L0**, le tout avant 16 h 45 le 2 juin 2026.

CERTIFIÉ VRAIE COPIE

Donné à Saint-Boniface
ce 14^e jour du mois de mai 2026.

Gérald Joseph
Greffier-trésorier adjoint

